



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Vendredi 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	23 Septembre 2022
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	26
<i>Nombre de pouvoir</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	33
<i>Suffrage exprimé</i>	33

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA –Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Fara ARMOUGOM – Charles André SAINT PIERRE – Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Sabrina RAMIN – Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE –

ETAIENT REPRESENTES :

Marie Michèle MARIAYE *représentée par* Charles André SAINT PIERRE

Eric CARITCHY *représenté par* Eric NIOBE

Patrice ELLAMA *représenté par* Jean François CATAN

Vincent TERGEMINA *représenté par* Patrice SELLY

Matie Sabine SAUTRON *représentée par* Sarah SALAH-ALY

Christelle HOAREAU *représentée par* Jean Louis VITAL

Noëlle CHANE FAN *représentée par* Sabrina RAMIN

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20220930-DEL072092022-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

ETAIENT ABSENTS :

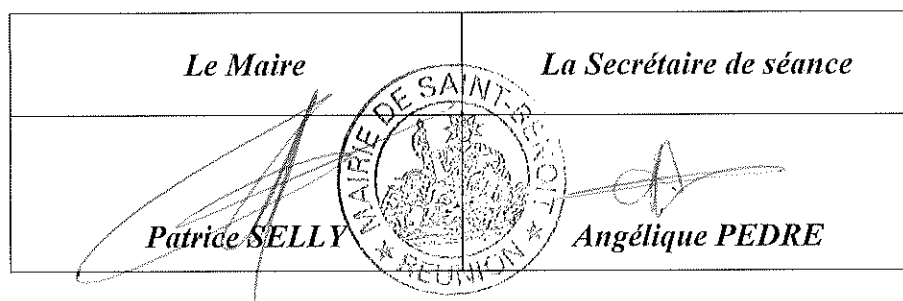
Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON – Alicia HAYANO - Hans DIJOUX – Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (26 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 26 sur 39



Objet **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
 SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS VACANTS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL
 Sur le rapport du Maire**

- VU le Code général de la fonction publique et notamment, ses articles L313-1, L542-2,
- VU le Code Général des Collectivités Locales,
- VU le rapport N° 072 – 09 -2022 du Maire ;
- VU l'avis favorable de la commission des Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines ;
- **Considérant** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- **Considérant** qu'un emploi relevant de la fonction publique territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité technique sur la base d'un rapport présenté par la collectivité territoriale ou l'établissement public,
- **Considérant** que lors de la séance du Vendredi 22 Septembre 2022 le Comité technique a été consulté et a émis un avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel et un avis favorable à l'unanimité des représentants de la collectivité,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de conserver dans le tableau des emplois un vivier d'emplois vacants afin de permettre et de garantir le recrutement, la réintégration, le reclassement et la réaffectation en interne,
- **Considérant** que les crédits nécessaires à chaque emploi doivent être inscrits budgétairement,

APRES AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE

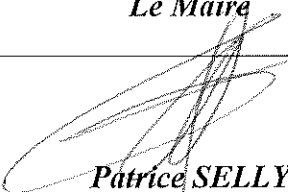

de modifier le tableau des emplois permanents en conservant **1 105** emplois permanents dont **50** vacants et par conséquent, de procéder à la suppression de **6** emplois permanents vacants

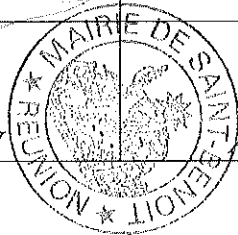
Nombres Emplois	Libellé d'Emplois	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Temps de travail	Direction/ Service
2	Jardinier	C ou équivalent	Technique	Adjointes techniques	Temps complet	Direction pôle Jeunesse/Petite enfance
1	Conseil en organisation	C ou équivalent	Administrative	Adjointes Administratifs	Temps complet	Direction Informatique
1	Assisant/e administratif/ve du service courrier	C ou équivalent	Administrative	Adjointes Administratifs	Temps complet	Direction Circulation de Service courrier

Accusé de réception en préfecture
 07/2022
 Date de réception préfecture : 19/10/2022

1	Directrice de la Crèche	A ou équivalent	Médico-sociale	Puéricultrices	Temps complet	Direction pôle Jeunesse/Petite enfance
1	Assistant de prévention	C ou équivalent	Administrative	Adjoint Administratifs	Temps complet	Direction des ressources humaines/Condition de vie au travail

Nombre de votant : 33
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstentions : 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 Patrice SELLY	 Angélique PEDRE



Objet **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS VACANTS**

Outil de gestion des ressources humaines, le tableau des emplois permanents, adopté à l'unanimité par l'Assemblée lors du conseil municipal du 21 mai 2022 pour mise à jour, recensait **1111** emplois permanents dont **48** vacants et pour chacun de ces emplois leurs caractéristiques.

Ce tableau qui recense les critères de chaque emploi (filière, cadre d'emplois, grade, fonctions, temps de travail, poste pourvu ou vacant) est indispensable à la bonne gestion des effectifs et à l'organisation des services. Reflétant l'effectif et le besoin de chaque service, le tableau est amené à évoluer régulièrement pour prendre en compte tous les aspects d'une gestion efficiente : évolution professionnelle, mutation des métiers au regard des enjeux du service public, départs à la retraite, démissions, qualités de vie au travail, hygiène et sécurité, organisation des services, temps de travail, création d'emplois, etc.

Au regard de cette évolution, c'est **1111** emplois permanents qui sont aujourd'hui, toujours identifiés dans ce tableau des emplois permanents et dont **56** vacants. C'est pourquoi, dans l'intérêt du service public, pour une meilleure réorganisation et de saines prévisions budgétaires, il est indispensable de procéder à la modification du tableau des emplois permanents.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment, ses articles L313-1, L542-2,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'un emploi relevant de la fonction publique territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité technique sur la base d'un rapport présenté par la collectivité territoriale ou l'établissement public,

Considérant que lors de la séance du Vendredi 22 Septembre 2022 le Comité technique a été consulté et a émis un avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel et un avis favorable à l'unanimité des représentants de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire de conserver dans le tableau des emplois un vivier d'emplois vacants afin de permettre et de garantir le recrutement, la réintégration, le reclassement et la réaffectation en interne,

Considérant que les crédits nécessaires à chaque emploi doivent être inscrits budgétairement,

Je propose de modifier le tableau des emplois permanents en conservant **1 105** emplois permanents dont **50** vacants et par conséquent, de procéder à la suppression de **6** emplois permanents vacants suivants:

Nombres Emplois	Libellé d'Emplois	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Temps de travail	Direction/Service
2	Jardinier	C ou équivalent	Technique	Adjointes techniques	Temps complet	Direction pôle Jeunesse/Petite enfance
1	Conseil en organisation	C ou équivalent	Administrative	Adjointes Administratifs	Temps complet	Direction Informatique
1	Assisant/e administratif/ve du service courrier	C ou équivalent	Administrative	Adjointes Administratifs	Temps complet	Direction Circulation de l'Information/Service courrier
1	Directrice de la Crèche	A ou équivalent	Médico-sociale	Puéricultrices	Temps complet	Direction pôle Jeunesse/Petite enfance
1	Assistant de prévention	C ou équivalent	Administrative	Adjointes Administratifs	Temps complet	Direction des ressources humaines/Condition de vie au travail

Je vous précise que

- Le tableau des effectifs
- Le tableau des emplois
- La délibération fixant le tableau des emplois permanents de la commune de Saint-Benoît

seront modifiés à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, soit **ce jour**.

Je vous prie d'en délibérer
Le Maire